PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

DECRET N° 2026- 623 DU 23 SEPTEMBRE 2026 PORTANT NOMINATION DE CONSEILLERS AU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi organique n°2022-222 du 05 mars 2022 déterminant l'organisation et le fonctionnement du Conseil Constitutionnel ;

Vu le décret n°2023-403 du 09 mai 2023 portant nomination de la Présidente du Conseil Constitutionnel,

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés Conseillers au Conseil Constitutionnel pour une durée de six ans :

- Madame **Yolande Nda TANO-BAKAYOKO**, Avocate ;
- Monsieur **Ali YEO**, Magistrat Hors Hiérarchie ;
- Monsieur **Mamadou DIAKITE**, Magistrat Hors Hiérarchie.

Article 2 : La Présidente du Conseil Constitutionnel est chargée de l'exécution du présent décret qui prend effet à compter du 1er octobre 2026 et sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 23 septembre 2026

Alassane OUATTARA

Copie certifiée conforme à l'original
Le Secrétaire Général du Gouvernement

Roger Charlemagne DAH
Magistrat Hors Hiérarchie

N° 02600513